

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept juillet,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle polyvalente de Riez à 10h00 sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
22	16 + 2	17
Total des voix : 21		

Etaient présents :

13 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) : Jean-Pierre BAGARRE : Aiguines ; Bernard CLAP : Trigance ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Jean-Pierre HERRIOU : Moissac-Bellevue ; Robert LAURENTI : Valensole ; Philippe MARANGES : Castellane ; Jean-Marie PAUTRAT : Allons ; Laurence DEPIEDS : Saint Martin de Brômes ; Laurent GUIOU : Esparron de Verdon ; Jacques AVANIAN : Artignosc-sur-Verdon ; Antoine FAURE : Aups ; Corine PELLOQUIN : Bauduen ; Magali STURMA-CHAUVEAU : Rougon

1 représentant du Conseil Régional PACA (porteur de 3 voix) : Jean-Charles BORGHINI.

Date de convocation
03/07/2025

1 représentant des Conseils départementaux (porteur de 2 voix) : Claude BONDIL : Conseil départemental des Alpes de Haute Provence.

1 représentants des établissements publics de coopération intercommunale : (porteurs d'1 voix chacun) : Michèle BIZOT-GASTALDI : communauté de communes Alpes Provence Verdon

Délibération  
n°25\_07\_B6\_13

Ont donné pouvoir : 2 délégués porteurs d'1 voix : Arlette RUIZ (St Julien le Montagnier) à Bernard CLAP, Christophe BIANCHI (Durance Luberon Verdon agglomération) à Claude BONDIL.

Tarifs de la Boutique de la Maison de site

Complément aux délibérations du 6 juillet 2023, 14 septembre 2023 et 20 juin 2024

*Vu la délibération du comité syndical en date du 30 mars 2023 instituant une régie mixte pour la boutique de la maison de site et par laquelle les membres du comité syndical ont délégué au Bureau la fixation des tarifs ;*

*Vu l'arrêté n° 2023-063 portant constitution de cette régie mixte « Boutique Maison de Site »*

*Vu les délibérations du Bureau en date du 6 juillet 2023, 14 septembre 2023 et 20 juin 2024 ;*

Le Président propose aux membres du Bureau de délibérer sur le tarif de vente des nouveaux produits suivants qui seront vendus à la boutique de la maison de site :

Produits	Tarifs de vente TTC
Jeux mémo arbres et fleurs	15,00 €
Stickers Gorge du Verdon	3,00 €

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- valident les tarifs de vente des produits de la boutique de la Maison de site tels que détaillés dans le tableau ci-dessus
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits

Suivent les signatures

Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire  
Après transmission en Préfecture  
Le  
et publication le

Le Président

Bernard CLAP

